

Faux et usage de faux à Bitam

# Il se fait établir des papiers d'état civil à partir de l'acte de naissance d'un mort

SCOM  
Libreville/Gabon

Grâce à l'acte de naissance du neveu de sa belle-mère décédé, Edgard Edjo-Bidja a réussi à se faire enrôler auprès des services de police pour l'obtention de la Carte nationale d'identité (CNI). Il était donc détenteur d'un récépissé de ladite carte. En sa possession également, une copie de la carte de la CNAMGS, une carte de membre de la Confédération gabonaise des syndicats libres (CGSL) et un certificat de travail. Et ce n'est pas tout. Edjo-Bidja est parvenu à intégrer les effectifs d'Olam Mandji, où il exerçait en tant qu'agent recruteur.

**EDGARD** Edjo-Bidja, Camerounais de 25 ans, a été incarcéré à la maison d'arrêt d'Oyem, le jeudi 3 mai dernier. Il est soupçonné de faux, usage de faux et défaut de carte de séjour. Le mis en cause se serait en effet fait établir des documents d'état-civil, en usurpant l'identité d'un Gabonais décédé. Il s'agit du regretté Dimitri Ebang Zue. Des actes strictement condamnés par les Articles 17 à 22 et 45 à 56 du Code de procédure pénale. Il devra donc en répondre très prochainement devant le tribunal de première instance de la province du Woleu-Ntem. Le cas du ressortissant camerounais apparaît au grand jour à la suite d'une dénonciation. Cela se passe

le samedi 28 avril 2018. Ce jour-là, les pandores reçoivent un précieux coup de fil, leur signifiant la venue dans le chef-lieu du département du Ntem d'un individu ayant usurpé l'identité d'un Gabonais mort.

Deux jours plus tard, le suspect, malgré son récépissé original de la CNI qu'il présente aux agents, est mis aux arrêts et conduit sous bonne escorte policière au poste de gendarmerie pour les nécessités d'enquête. Pressé de questions par les enquêteurs, l'intéressé passera rapidement de Dimitri Ebang Zue à Edgard Edjo.

« Je suis plutôt de nationalité camerounaise, je suis le fils de C.B-M. et de B.M. Je suis de l'ethnie fang », déclarera finalement le suspect. Non sans décliner son véritable patronyme: Edgard Edjo-Bidja. Sauf que ce dernier se trouve curieusement en possession de plusieurs photocopies des récépissés de la CNI et de la CNAMGS, en plus d'une carte de syndicaliste de la Confédération gabonaise des syndicats libres (CGSL) et d'un certificat de travail. Tous référencés sous l'identité d'un certain Dimitri Ebang Zue. D'où la question: comment a-t-il fait pour obtenir tous ces papiers.

**LES LIENS AVEC LA FRA-TRIE** • Confession de Edjo-Bidja: « Toutes ces pièces d'état civil m'appartiennent. Sauf que je les ai obtenues grâce à l'acte de naissance d'une personne qui n'est plus de ce monde. Il



Edgard Edjo-Bidja tenant dans ses mains ses vrais faux papiers.

s'agit donc de faux papiers, pas Gabonais et que je ne m'appelle non plus Dimitri

Ebang Zue. » Mais comment ce sujet camerounais a-t-il pu se procurer cet acte de naissance ? C'est alors qu'on apprendra que le père du jeune homme avait épousé une ressortissante de Bitam. Avec cette dernière, Edjo père aura même deux enfants. Et voilà Edgard Edjo-Bidja jouissant d'une famille en terre gabonaise... Mais le ressortissant camerounais ne peut pas se contenter de ces liens familiaux. Au fil du temps, il réfléchira à un moyen lui permettant d'obtenir la nationalité gabonaise.

Lorsqu'il découvre l'acte de naissance du défunt fils de la sœur de sa belle-mère, il comprend que les portes du bonheur lui sont désormais ouvertes. Tout ceci, à l'insu de sa belle-sœur en question, en déplacement sur Libreville. N'eut été l'alerte donnée par le mystérieux informateur, Edgard Edjo-Bidja serait toujours en liberté, assurant tranquillement son service à Olam Mandji, la société agro-industrielle au sein de laquelle il exerçait déjà en tant que recruteur sous une identité fallacieuse.

## Un ado de 14 ans grimpe sur un poteau électrique et prend une décharge de 20 000 volts



Un pylonne transportant la haute tension.

AFP  
Chapareillan/France

UN adolescent, âgé de 14 ans, jouait dans un champ avec deux copains mercredi après-midi à Chapareillan, en Isère (France). Le jeune homme a grimpé sur un poteau électrique supportant une ligne de 20 000 volts. Arrivé à 8 mètres de hauteur, il a été fou-

droyé par un arc électrique, et a fait alors une chute au sol. Un ancien sapeur-pompier volontaire à la retraite a pratiqué un massage cardiaque à la victime, en attendant les secours. Dans l'hélicoptère qui l'emmenait au CHU Grenoble-Alpes, son cœur s'est remis à battre. Son pronostic vital est engagé. L'enquête a été confiée à la gendarmerie.

**REPUBLIQUE GABONAISE**

**MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA JEUNESSE, CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS) POUR LE RECRUTEMENT DE HUIT (08) CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR COACHER LES JEUNES A LA FORMALISATION DE LEURS PROJETS D'ENTREPRISE**

**No de Prêt : 8582 GA**  
**No de référence : AM/CS/05-2018/UCP-PRODECE du 11/05/2018**

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite des candidatures pour le « **Recrutement de huit (8) coaches ou mentors individuels** » dont les responsabilités et les profils sont définis dans les termes de référence.

3. **Missions** : Les consultants auront pour responsabilité principale le coaching et l'accompagnement des vingt-trois (23) lauréats, à raison de plusieurs rencontres sur une période de deux (2) mois, à savoir :

- Coaching pour l'appui à la rédaction d'un Business Plan devant rassurer les partenaires bancaires sur la viabilité du projet ;
- Accompagnement pour faire du lauréat un véritable entrepreneur. Dans ce sens, les consultants devront fournir des conseils d'affaires, ainsi que du soutien et de l'encouragement, pour aider les lauréats à demeurer centrés sur le succès de leur projet d'entreprise.
- Motiver et rassurer les jeunes entrepreneurs, en les connectant à des réseaux d'affaires influents au sein de la collectivité et en les gardant centrés sur leurs objectifs à court et à long termes.
- Aider le lauréat à prendre de l'assurance par l'appui d'une personne expérimentée.

Il s'agira plus spécifiquement de :

- Aider le lauréat à élaborer ou améliorer son plan d'affaires ;
- Aider le lauréat à devenir un véritable entrepreneur en mettant à disposition les conseils nécessaires pour y parvenir ;
- Tester l'entrepreneur sur les hypothèses de son plan d'affaires ;
- Donner les moyens d'affiner sa vision et ses objectifs ;
- Faire écho à ses idées et à l'intuition de l'entrepreneur sans le juger et en l'orientant vers les meilleures alternatives ;
- Apporter un soutien à l'entrepreneur afin de l'aider à garder le sens des réalités face aux décisions importantes qu'il doit prendre au quotidien ;
- Aider l'entrepreneur à comparer des options, évaluer des problématiques et des situations ;
- Fournir des critères d'appréciation et pouvoir challenger l'entrepreneur ;
- Aiguiller le lauréat vers des professionnels ou des prestataires de services aptes à répondre à des besoins ou des expertises spécifiques.

4. **Mandat** : Accompagner 2 à 3 lauréats maximum par consultant en 10 séances pour un volume horaire mensuel de 10 heures (soit 2 heures par séances).

5. **Qualifications** : les candidats doivent posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- Être titulaire d'un Bac+3 en économie, droit, sciences sociales, gestion de ressources humaines ou tout autre diplôme équivalent ;
- Justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans le milieu de l'entre-

neuriat ou le coaching d'entrepreneurs et le montage de Plan d'affaires ;

- Justifier d'une expérience d'au moins deux (2) missions similaires ;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement économique national mais aussi des objectifs économiques stratégiques internationaux ;
- Une expérience dans les projets de développement financés par les bailleurs de fonds serait un atout.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

7. Huit consultants seront sélectionnés selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à [ucp.prodecegabon@gmail.com](mailto:ucp.prodecegabon@gmail.com).

9. Les consultants éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter les prestations décrites. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

- Une lettre de candidature adressée au Coordinateur de l'UCP-PRODECE ;
- Un Curriculum vitae ;
- Une description détaillée des références récentes et pertinentes en missions similaires.

10. Les plis porteront la mention suivante « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DE HUIT (08) CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR COACHER LES JEUNES A LA FORMALISATION DE LEURS PROJETS D'ENTREPRISE** ».

11. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **25 mai 2018** à 13 heures 00 (heure locale).

12. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Unité de Coordination (UCP) du PRODECE**  
**B.P. : 1269 Libreville - Gabon**  
**Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)**  
**Tél. (+241) 04 49 62 94/01 44 28 78**  
**email : [ucp.prodecegabon@gmail.com](mailto:ucp.prodecegabon@gmail.com)**

Photo : FN